



HAL
open science

Écrire dans la langue de l'autre des Ptolémées à la conquête arabe

Jean-Luc Fournet

► **To cite this version:**

Jean-Luc Fournet. Écrire dans la langue de l'autre des Ptolémées à la conquête arabe. *Civilisations en transitions (II) : Sociétés multilingues à travers l'histoire du Proche-Orient*, Sep 2015, Byblos, Liban. pp.37-66. hal-01597605

HAL Id: hal-01597605

<https://hal.science/hal-01597605v1>

Submitted on 28 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Centre International
des Sciences de
l'Homme - Byblos
sous l'égide de l'UNESCO

CIVILISATIONS EN TRANSITION (II) : SOCIÉTÉS MULTILINGUES À TRAVERS L'HISTOIRE DU PROCHE-ORIENT

Actes du Colloque Scientifique International
3-4-5 septembre 2015

Byblos – 2016

- Wilhelm, G. (1996) « L'état actuel et les perspectives des études hourrites », in J.-M. Durand (éd.), *Mari, Ébla et les Hourrites: dix ans de travaux. Actes du colloque international* (Paris, mai 1993). Première partie, Amurru 1, Paris : 175-187.

- Ziegler, N. & D. Charpin, « Amurritisch lernen », in M. Köhbach et al. (éd.), *Festschrift für Hermann Hunger zum 65. Geburtstag gewidmet von seinen Freunden, Kollegen und Schülern*, WZKM 97, Vienne : 55-77.

Écrire dans la langue de l'autre : des Ptolémées à la conquête arabe

Jean-Luc Fournet

Professeur au Collège de France sur la chaire « Culture écrite de l'Antiquité tardive et papyrologie byzantine », après avoir été membre de l'Institut Français d'Archéologie Orientale du Caire (1992-1996), chargé de recherche au CNRS (1996-2004) et directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études en papyrologie grecque (2004-2015). Outre la papyrologie, il est spécialiste de la culture grecque dans l'Antiquité tardive et des inscriptions sur amphores protobyzantines.

L'Égypte gréco-romaine est un observatoire unique du multilinguisme dans l'Orient hellénophone, non qu'elle soit le seul pays à avoir connu ce phénomène mais parce qu'elle bénéficie sous ce rapport de plusieurs atouts qui entrent en conjonction : pays où fut inventé le papyrus comme support de l'écrit, durant le IV^e millénaire avant J.-C., elle est restée le principal producteur de ce papier de l'Antiquité, ce qui explique qu'on en ait fait un usage probablement plus intensif qu'ailleurs où il était néanmoins importé ; en outre, les conditions climatiques de la vallée du Nil font de ce pays à peu près le seul à avoir permis la conservation massive et naturelle des papyrus et autres supports inscrits à l'encre ; enfin, l'administration mise en place par les Lagides après l'invasion gréco-macédonienne, puis perpétuée par les Romains et les Byzantins, a généré une bureaucratie très « papyrovoire », qui explique la masse élevée des textes trouvés en Égypte.

Celle-ci s'élève actuellement à environ 60 000 documents publiés en grec ; presque 20 000 en égyptien⁽¹⁾ ; environ 6 000 en latin⁽²⁾ ; et approximativement 1 300 en arabe⁽³⁾. Voilà qui peut constituer une solide base documentaire pour étudier les mécanismes du multilinguisme sur ce qu'on appelle le millénaire papyrologique. Le temps me manque pour couvrir ici toutes les facettes de ce phénomène — que j'essaierai de traiter de façon plus approfondie dans les cours que je donnerai au Collège de France sur le sujet dans les deux années qui viennent (2016-2018) — ; je me limiterai à tenter de dégager les facteurs qui président au recours à une autre langue dans la rédaction des documents, autrement dit les conséquences du multilinguisme sur la pratique de l'écrit, en présentant quelques cas typiques et en les illustrant avec des textes pour une part récemment découverts.

Il n'est pas inutile de commencer cet exposé en rappelant rapidement la situation linguistique de l'Égypte pendant la période qui nous occupe⁽⁴⁾.

(1) Les textes papyrologiques sont cités avec les abréviations de la *Checklist of Greek, Latin, Demotic and Coptic Papyri, Ostraca and Tablets* (<http://papyri.info/docs/checklist>). La base des *Demotic and Abnormal Hieratic Texts* (DAHT) sur Trismegistos (<http://www.trismegistos.org/daht/index.php>) recense actuellement un peu moins de 14000 textes pour la période postérieure à l'arrivée d'Alexandre mais elle comprend les textes littéraires ; *La banque de données des textes coptes documentaires* d'A. Delattre (<http://dev.ulb.ac.be/philo/bad/copte/base.php?page=rechercher>) recense quelque 8000 documents coptes (dont beaucoup sont postérieurs à la conquête arabo-musulmane). Le chiffre que je propose est une approximation.

(2) Notons que ce total inclut aussi des papyrus où le latin n'est présent que sous la forme d'un mot ou d'une expression dans un document grec.

(3) Sur les quelque 150 000 documents arabes répertoriés actuellement...

(4) Dans l'immense bibliographie, je me contenterai de renvoyer le lecteur

Lorsqu'Alexandre envahit l'Égypte à la fin de l'année 332 et qu'il installe ce qui deviendra bientôt la dynastie des Ptolémées, les Gréco-Macédoniens s'implantent dans un pays dont la langue est l'égyptien, à l'exception de quelques communautés étrangères constituées de mercenaires et commerçants installés depuis longtemps (comme les Grecs de Naucratis, les Hellénomemphites ou les Caromemphites de Memphis, la capitale d'Égypte). Cette langue parlée, qui connaissait diverses formes dialectales entre la Basse-Égypte et la Haute-Égypte, avait trois médiums écrits : les hiéroglyphes, qui n'étaient alors plus utilisés que pour les inscriptions et dans les décorations des parois de monuments ; le hiéroglyphique (ou « écriture sacrée »), cursive dérivant des hiéroglyphes, apanage des prêtres pour la copie des textes sacrés ou des documents internes aux temples ; le démotique (littéralement « écriture du peuple »), écriture encore plus cursive et correspondant à la langue parlée, couramment utilisée dans les documents privés. Une langue pour trois écritures, chacune correspondant à des contextes et des fonctions différentes.

Les Gréco-Macédoniens, en prenant possession du pays, en installant une administration de langue grecque, dont la capitale, fondée en 331, est désormais Alexandrie, et en se répandant dans l'arrière-pays, instaurent le grec comme langue officielle. Les Égyptiens, déjà confrontés à

à l'ouvrage récent de Papaconstantinou (2010), qui couvre les différents multilinguismes de l'Égypte du IV^e avant au IX^e apr. J.-C., par des spécialistes qui ont une approche de la documentation qui transcende les limites linguistiques. Pour l'araméen et le pehlevi dont l'usage en Égypte ne sera pas abordé ici, voir respectivement Thompson (2009 : 396-399 et 409-410) et Fournet (2009 : 419-421).

une situation linguistique et scripturale complexe, doivent désormais composer avec une nouvelle langue qui n'a rien à voir avec la leur et qui présente un système graphique, alphabétique, totalement différent.

La chute du régime lagide et la domination romaine de l'Égypte à partir de 30 av. J.-C. ne vont pas foncièrement changer les choses. Le grec va rester la langue officielle, même si dans certains milieux et dans certaines circonstances comme nous allons le voir, le latin peut être aussi utilisé.

À partir du III^e siècle et surtout du IV^e siècle, l'égyptien ne sera plus écrit en démotique, mais à l'aide d'une écriture nouvelle, le copte, écriture qui emprunte toutes ses lettres au grec auquel sont ajoutés sept signes, dont la forme est dérivée du démotique et qui transcrivent des phonèmes étrangers au grec. Démotique, hiératique et hiéroglyphes vont complètement disparaître au profit de cette écriture plus facile à assimiler, plus ductile, plus proche de celle de la langue officielle et qui va se maintenir comme la langue des chrétiens d'Égypte (ceux qu'on appelle les Coptes, qui l'utiliseront jusqu'au XVII^e siècle, en tout cas de plus en plus marginale à partir du XI^e siècle).

Après le court intervalle de la domination perse de 619-629 (à qui l'on doit certains papyrus écrits en pehlevi), les Arabes conquièrent l'Égypte en 642. Ils imposeront peu à peu l'arabe comme langue, tandis que le grec continuera à se maintenir jusqu'au VIII^e siècle et le copte bien après, comme je l'ai dit, dans les milieux chrétiens.

On voit donc se dessiner des clivages linguistiques d'ordre ethnique (Égyptiens/Grecs) et religieux (musulmans/

chrétiens). Ces clivages sont encore plus complexes quand on examine la documentation de près et surtout ils sont fluctuants selon la nature des documents, les milieux professionnels et selon les époques. La pratique de l'écrit est souvent la pratique de la langue et de l'écriture de l'autre. Examinons ces cas de multilinguismes, où, les cultures étant en contact, les langues peuvent être en opposition, en concurrence ou en complémentarité.

• 1. La prégnance du genre documentaire.

La nature des documents et leur plus ou moins grande implication dans l'appareil administratif est probablement le facteur le plus déterminant pour expliquer le passage d'une langue à l'autre (le *code switching* des Anglo-Saxons) et la nature diglossique de notre documentation. Ainsi les nécessités administratives ont vite condamné les Égyptiens à avoir recours au grec. Si l'emploi du démotique va de soi pour une lettre privée entre deux Égyptiens ou un document à destination des milieux sacerdotaux, il est proscrit pour des textes adressés à l'administration du nome et évidemment celle de la capitale. On ne trouvera donc aucune pétition au roi en démotique. Pour des documents de niveau plus local comme les reçus d'impôts, l'usage était plus souple et pouvait dépendre de la langue du contribuable ou de celle du percepteur (les reçus grecs du III^e siècle av. J.-C. sont habituellement émis par des percepteurs ayant des noms grecs⁽⁵⁾) et des habitudes du bureau émetteur, en tout cas jusqu'au II^e siècle av. J.-C. qui voit un renforcement de la

(5) Muhs (1992 : 249-251).

pression exercée par l'État lagide pour l'emploi du grec.

Pour ce qui est des contrats passés entre particuliers, les Égyptiens continuèrent à utiliser leur langue et leur écriture (le démotique), mais, en cas de litige, ils ne pouvaient alors avoir recours qu'à un arbitrage égyptien (le tribunal des laocrites) qui applique le droit égyptien (οἱ τῆς χώρας νόμοι « les lois du pays ») et statue en langue égyptienne, et non au tribunal grec des chrématistes⁽⁶⁾. Si les Égyptiens désiraient

(6) Cf. l'ordonnance de Ptolémée VIII, conservée par *P.Tebt.* 15 (= *C.Ord.* *Ptol.* 53, *Sel.Pap.* II 210), 207-220 : Προσπετάχασι δὲ καὶ περὶ τῶν κρινόμενων Αἰγυπτίων πρὸς Ἑλλήνας καὶ περὶ τῶν Ἑλλήνων τῶν ἱππῶς τοὺς Αἰγυπτίους ἢ Αἰγυπτίων πρὸς Ἑλλήνους καὶ Ἑλλήνων πρὸς Ἑλλήνας γενῶν πάντων πλὴν τῶν γεωργούντων βασιλικὴν γῆν καὶ τῶν ὑποτελῶν καὶ τῶν ἄλλων τῶν ἐπιπελεγμένων ταῖς προσόδοις τοὺς μὲν καθ' ἑλληνικὰ σύμβολα συναλλάγματα ἑλληνιστῶν Αἰγυπτίους ὑπέχειν καὶ λαμβάνειν τὸ δικαίον ἐπὶ τῶν χρηματιστῶν, ὅσοι δὲ Ἑλληνες ὄντες συναγράφονται κατ' αἰγυπτίως συναλλάγματα ὑπέχειν τὸ δικαίον ἐπὶ τῶν λαοκριτῶν κατὰ τοὺς τῆς χώρας νόμους, τὰς δὲ τῶν Αἰγυπτίων πρὸς λαοκριτῶν κατὰ τοὺς τῆς χώρας νόμους, τὰς δὲ τῶν Αἰγυπτίων πρὸς τοὺς αὐτοὺς ἑλληνιστῶν κρίσεις μὴ ἐπισπᾶσθαι τοὺς χρηματιστὰς ἀλλ' εἴαν διεξαγεσθαι ἐπὶ τῶν λαοκριτῶν κατὰ τοὺς τῆς χώρας νόμους, « [Le roi, sa femme et sa sœur] ont décrété au sujet des actions intentées par des Égyptiens contre des Grecs ou par des Grecs contre des Égyptiens ainsi que par des Égyptiens contre des Égyptiens ou des Grecs contre des Grecs, quelle que soit leur classe, exception faite des cultivateurs de la terre royale, des tributaires (= ceux qui prennent à ferme une activité sous monopole royal) et autres personnes au service des Revenus royaux, que les Égyptiens qui auront contracté avec des Grecs par des actes en grec devront donner et recevoir satisfaction par devant les chrématistes et que ceux des Grecs qui auront passé une convention par des contrats en égyptien devront donner satisfaction par devant les laocrites conformément aux lois du pays; quant aux actions intentées par des Égyptiens contre des Égyptiens, les chrématistes ne doivent pas les évoquer mais les laisser débattre par devant les laocrites conformément aux lois du pays. »

avoir recours à cette juridiction grecque, cela impliquait qu'une traduction grecque du document fût faite⁽⁷⁾.

Mais la liberté de contracter en démotique va se trouver soumise à des contraintes de plus en plus fortes qui vont la restreindre, notamment en matière d'enregistrement des contrats, nécessaire en cas de procédure ultérieure, et par lequel l'État hellénophone put contrôler le notariat de langue indigène et fut ainsi en mesure, au début de la conquête romaine, de l'asphyxier au profit du notariat grec. À partir de 145 av. J.-C., un contrat démotique ne pourra avoir de valeur légale que s'il a été préalablement enregistré en grec dans les bureaux où étaient dressés les actes grecs, ce qui se traduit par l'apposition d'une note en grec sur le recto. Effectué jusqu'ici sur place (en tout cas dans la métropole), l'enregistrement des contrats démotiques devra au début de l'époque romaine se faire au *Namaion*, à Alexandrie. Ces contraintes ne pouvaient que dissuader d'avoir recours au démotique pour les transactions entre particuliers. De fait, la gamme des genres contractuels s'étiola jusqu'à ne plus comporter, au I^{er} siècle apr. J.-C., que des ventes — qui nécessitaient, de par leur importance juridique, une conservation écrite de longue durée.

Par ailleurs, le tribunal des laocrites fut supprimé au I^{er} siècle av. J.-C. Le recours à la justice du roi, puis de l'empereur et de ses fonctionnaires locaux, impliquait plus que jamais l'utilisation du grec.

(7) Il est fait allusion à cette pratique dans un papyrus de 117 av. [*P.Tor. Chocac.* 12, v, 4] où il est mentionné « les copies des contrats égyptiens traduits en grec », καθ' ἃ παρέκειτο ἀντίγραφα ἢ συγγραφεῶν Αἰγυπτίων δηρημνευμένων δ' Ἑλληνιστῶν

On comprend que, dans ces conditions, les Égyptiens aient essayé, quand ils le pouvaient, d'apprendre le grec. Par ailleurs, toute promotion sociale, qui passait entre autres par une intégration dans les rouages administratifs du pays, nécessitait une maîtrise du grec. Celle-ci était plus ou moins bonne selon la couche sociale, selon les responsabilités administratives. Nous en verrons plus tard les modalités.

Un exemple de bonne intégration linguistique est le cas de Manéthon⁽⁸⁾. Quoique prêtre, et donc appartenant à un milieu très conservateur qui restera plus qu'ailleurs gardien de la vieille langue égyptienne, il s'est mis au service du pouvoir lagide en entreprenant une histoire grecque de l'Égypte pharaonique (depuis les temps mythiques jusqu'aux dernières dynasties égyptiennes), traduisant en grec les annales conservées en hiéroglyphes — œuvre malheureusement perdue dans sa forme originale et connue seulement par de longues citations, par exemple dans le *Contre Apion* de Josèphe, et des *epitomai* tardives, sans compter un petit fragment de papyrus *P.Bad.* IV 59⁽⁹⁾. Il composa aussi des ouvrages en grec sur la religion égyptienne : *Le Livre Sacré, Sur les fêtes, Sur la fabrication du kyphi* (sorte d'encens rituel) et d'autres. Certes les relations de Manéthon avec les souverains lagides sont historiquement assez confuses (était-ce avec Ptolémée I^{er} Sôter [306-282] ou Ptolémée II Philadelphie [282-246], dont la tradition insiste sur le rôle qu'il joua dans l'implantation de la bibliothèque et du Musée d'Alexandrie ?) ; il n'en reste pas moins vrai qu'il offrait ainsi aux nouveaux souverains

(8) Sur ce personnage, cf. récemment Aufrère (2014).

(9) Mertens-Pack³ 1295.

un instrument pour mieux connaître le peuple sur lequel ils régnaient et participait à cette entreprise de totalisation des savoirs, utopie que développèrent les premiers Ptolémées avec leur bibliothèque. Il fait partie de cette élite indigène qui a permis un rapprochement entre culture grecque et culture égyptienne en se soumettant aux exigences linguistiques des nouveaux occupants, souvent trop fiers de leur langue pour faire l'effort d'apprendre une langue barbare et ainsi comprendre le patrimoine culturel auquel elle donnait accès — ainsi selon la tradition, aucun des Ptolémées n'était capable de parler ou d'écrire l'égyptien, sauf Cléopâtre VII.

Cela explique le peu de mots égyptiens passés dans le grec d'Égypte⁽¹⁰⁾. Si l'on met de côté les quelques emprunts pré-hellénistiques⁽¹¹⁾, les emprunts qui se sont produits en Égypte se répartissent essentiellement en trois catégories :

1- les mots de la faune et surtout de la flore et des produits qui en dérivent (ainsi que quelques produits d'origine minérale) :

Ex. βαῖς « branche de palmier » (*b'y*), σεβέβιον « fibre de palmier » (*šny-brny*), καίμιον nom de volaille (*gm.t* « ibis noir »).

(10) Cf. Torallas Tovar (2004) avec liste des emprunts et bibliographie, p. 178-198.

(11) βᾶρις « bateau », ayant donné notre *barque* à travers le latin *barica* où le mot a été pourvu du suffixe *-ica*, de l'ég. *br* (Wb I 465, 8-9) ; βᾶσαρος « pierre de touche » d'où mise à l'épreuve, ayant donné notre *basalte*, de l'ég. *bhn* « pierre de bekhen (du Wadi-Hammamat) » (Wb I 471) ; ἔβενος « ébène » de l'ég. *hbn(y)* (Wb II 487, 7-12) ; κόμμη « gomme », d'où vient le français par le biais du latin *gumma*, de l'ég. *kmy.t* « gomme » (Wb V 39, 3) ; πατύρος « papyrus » de l'ég. *p3-pr-ʒ* « celui de la grande maison (= le roi) » (?).

2- les mesures :

Ex. ἀλώλιον ('h' ?), βαῖς/βάϊον (b'γ), ἶν (hnrw), μάτιον (mḏʒ), μῶϊον (mʒh), ναύβιον (nb?), οἰφεί (ip.t)

3- les fonctions du clergé égyptien :

Ex. λεμεῖσα titre de prêtre (dém. *mr mš'*), λεσῶνις « chef administrateur d'un temple » (dém. *mr šn*), ῥίσις « surintendant du lac » (*hry-š*), φεννήσις « prêtre d'Isis » (*pʒ-hm-n-Is.t*), φενπταῖος « prêtre de Ptah » (*pʒ-hm-Pth*).

Force est de reconnaître que ces emprunts ne sont pas aussi nombreux qu'on aurait pu s'y attendre de la part de deux langues en contact étroit et quotidien pendant mille deux cents ans. Ils désignent des réalités très concrètes absentes de la culture grecque traditionnelle. Certains de ces emprunts n'ont pas connu une véritable vitalité dans le grec et ne sont finalement que des translittérations occasionnelles de mots égyptiens dans des documents grecs, notamment quand une réalité très précise est désignée qui ne connaît pas toujours un équivalent grec ou que le document est rédigé, pour des raisons juridico-administratives, en grec pour des Égyptiens par des notaires qui tentent ainsi de prévenir toute ambiguïté possible : par ex., *P.Münch.* I 11, 27 : ἀπό τοῦ ὑποπεσσοῦ ἦτοι χρηρε « l'espace sous l'escalier ou khrêre ». On ne peut pas vraiment parler ici d'un emprunt mais d'une simple translittération (ce qu'indique l'absence de désinence grecque) qui constitue en aucun cas le signe d'une acculturation linguistique.

• 2. Le milieu professionnel.

Le milieu professionnel détermine aussi la pratique d'une autre langue. Ainsi, à l'inverse de ce que nous venons de voir, un Grec pouvait être amené à apprendre l'égyptien dans des conditions très spéciales. C'est le cas de ce personnage à qui une femme écrit une lettre au II^e siècle av. J.-C. (*UPZ* I 148) : « Apprenant que tu études l'écriture égyptienne, j'en suis heureuse pour toi et pour moi, car maintenant au moins, à ton retour à la ville, tu iras chez Phalou...ès, le spécialiste de clystères, enseigner les garçons (*paidaria*), et tu acquerras un viatique pour ta vieillesse⁽¹²⁾. » Si je suis l'analyse brillante qu'en a donnée Roger Rémondon⁽¹³⁾, ce texte nous montre un Grec qui apprend l'écriture égyptienne pour être en mesure de former à son tour à l'égyptien des jeunes Grecs ou, plus probablement, selon le sens courant de *paidaria*, des esclaves grecs afin qu'ils soient capables de suivre les cours de médecine de Phalou...ès. Cette lettre est fort intéressante car elle montre que, plus d'un siècle après la conquête, une évolution psychologique s'est faite, « qui tend à porter les Grecs vers les Égyptiens autant qu'elle fait se rapprocher les Égyptiens du niveau des Grecs »⁽¹⁴⁾. Les Grecs acceptent d'apprendre l'égyptien et son écriture, seulement dans certains cas : ici, on remarquera que l'égyptien permet d'avoir accès à un enseignement de la médecine, que les Grecs ont depuis toujours reconnue comme une spécialité des Égyptiens (depuis les *pharmaka*

(12) Πυθθανομένη μανθάνειν σε Αἰγύπτια γράμματα συνεχάρην σοι καὶ ἐμαυτῆι, ὅτι νῦν γε παραγεγόμενος εἰς τὴν πόλιν διδάξεις παρὰ Φαλοῦ ἡτι νιατροκλύστην/ τὰ παιδάρια καὶ ἔξεις ἐφόδιον εἰς τὸ γῆρας.

(13) Rémondon (1964).

(14) Rémondon (1964 : 141).

esthla, « les bienfaisants remèdes » égyptiens dont parle Homère, *Od.* IV 230)⁽¹⁵⁾.

Il en va de même dans le domaine religieux : il est symptomatique que Ptolémaïos, un Égyptien hellénisé, dans la lettre grecque qu'il écrit à Achilleus (*W.Chr.* 50, III^a), passe au démotique quand il s'agit de raconter un rêve qu'il a fait (« je l'écris ci-dessous en égyptien pour que tu en prennes connaissance avec précision »)⁽¹⁶⁾. C'est donc dans le milieu médical et religieux que les Grecs consentiront à des efforts.

Sautons quelques siècles et transportons-nous dans un autre milieu professionnel, celui des militaires qui peuplaient, aux II^e-III^e siècles apr. J.-C. les fortins bordant les routes reliant la mer Rouge au Nil. La fouille de ces fortins menée dans les années 1990 par une équipe dont je faisais partie a mis au jour 2 500 ostraca (tessons de poterie inscrits), encore pour une grande part inédits et riches en enseignement sur la cohabitation linguistique des populations militaires et sur les implications que cela avait sur leur pratique de l'écrit. On n'est pas étonné de trouver, en contexte militaire, un taux élevé de latinophones se mêlant aux Égyptiens et Grecs d'Égypte qui composaient la majorité des soldats auxiliaires. Plusieurs ostraca témoignent des efforts d'acculturation de ces latinophones en milieu gréco-égyptien⁽¹⁷⁾. Dans certains

(15) Cf. Jouanna (2004), notamment p. 7-8 pour le passage homérique.

(16) Αιγυπτιστι δὲ ὑτέγραψα, ὅπως ἀκριβῶς εἰδήσῃς. Je suis l'analyse récente qu'ont donnée Renberg & Naether (2010), montrant que Ptolémaïos est un Égyptien parfaitement hellénisé malgré Wilcken, suivi par Rémondon (1964 : 142).

(17) Cf. Fournet (2006 : 439-446).

cas, ils font écrire leur lettre par des Grecs et se contentent de signer en latin⁽¹⁸⁾. Plus rarement, ils écrivent en grec en utilisant l'alphabet latin comme dans ces deux textes que je fais suivre d'une transcription en grec⁽¹⁹⁾ :

O.Max. inv. 1234

]ctori
]ceren
]Perşu o Teren-
ar]taba crites
]mes pem-
]adelpo
]

transcription en grec

]κτορι
]χαίρειν
]Περσου ὁ Τερέν-
τιος ? - - ἀριτάβαϞ κριθῆς
]μηρ πέμ-
ψον - - -] ἀδελφε,
]

O.Max. inv. 736

Iulius Crisp[inus
exsun • elabes[
ce dyon obulu[n
vacat

transcription en grec

Ἰούλιος ΚρισπίνουϞ
ἐξ ὧν ἐλαβεϞ]
καὶ δυῶν ὀβουλόϞ
Ἀμμώνιο ὀβολοὶ] . [

(18) Pour les salutations de la main de l'auteur, cf. J.D. Thomas dans *P.Mert.* III 1115 pour la bibliographie. Sur les salutations latines de lettres grecques, voir Adams (2003 : 396-399), qui met en évidence les diverses motivations de ce « code-switching ».

(19) Je reprends ici ce que j'écrivais dans Fournet (2006 : 440-441) avec un autre exemple et la référence à d'autres parallèles.

Comment expliquer ces textes hybrides ? On a là des cas, assez rarement attestés, de latinophones ayant appris le grec oralement sans être capables de l'écrire et, en conséquence, « ils résultent d'un bilinguisme imparfait, à savoir d'un bilinguisme acquis, non à l'école, mais au contact quotidien et prolongé avec la population parlant l'autre langue »⁽²⁰⁾. Nos soldats latinophones, entourés d'hellénophones, ne pouvaient faire le plus souvent l'apprentissage du grec qu'à l'oreille et, dans les rares cas où ils souhaitaient ou devaient communiquer par écrit dans cette langue, ils étaient alors contraints de le faire avec leur alphabet. Cette méthode n'était pas sans inconvénient pour le destinataire : évidemment non latiniste, il était incapable de déchiffrer le texte et devait vraisemblablement avoir recours aux services d'un latinophone. Enfin, dans bien des cas, le latinophone fait l'effort d'apprendre et la langue et l'écriture. Cet effort est parfois trahi dans son écriture par la forme de certaines lettres qui ressemblent à celle du latin⁽²¹⁾, par l'usage d'interponction qui est une habitude typiquement latine ou, pire, par l'emploi intempestif de lettres latines⁽²²⁾.

Plus exceptionnel est cet ostracon de Maximianon, qui témoigne des efforts d'un latinophone essayant d'apprendre les nombres égyptiens :

O.Max. inv. 1227

1 [- - - I • sina]u • II • somt • III • ftou • IIII tju • V
[sau • VI • se]sf • VII • smunt • VIII • psiit • VIII

(20) Kramer (1984 :1384).

(21) Cf. l'exemple que je donne dans Fournet (2006 : 444).

(22) Cf. *ibid.*

[mit • X • mit].. • XI • mitsinau • XII • miit-
[somt •] XIII • mitftou • XIII •
5 [mit(t)ju • XV •] mitsau • XVI • mitsešf • XVII •
[mitsmun]t • XVIII • mitpšit • XIX
[[]]

Comme l'apprentissage de l'écriture égyptienne nécessitait de trop gros investissements, le rédacteur de cet ostracon se contenta de translittérer en lettres latines les noms de nombres égyptiens (ainsi 3 = *somt* à rapprocher du copte *šomnt* ; 4 = *ftou*, copte *ftouu* ; etc.), à la façon des guides touristiques modernes qui offrent la liste des nombres de tel pays translittérés à l'aide de l'alphabet latin. C'est une pièce unique, latino-égyptienne, qui témoigne de la confrontation de deux cultures et d'un bilinguisme là encore imparfait qui butte sur l'écriture.

Dans l'autre sens, les Égypto-Grecs font aussi l'effort d'apprendre le latin, langue répandue dans l'armée. Plusieurs ostraca de nos fortins attestent leurs efforts d'apprentissage de l'écriture : l'un nous montre un alphabet latin où l'hellénophone a surmonté toutes les lettres de leur nom latin translittéré en grec :

O.Max. inv. 356

I. γη τ ι κα ιλ • μ ε ν ω π η κ ο υ ρ ε c τ η ο υ ξ η
] G • H I K L • M • N • O • P • Q • R • S • T • U • X Y Z

Deux autres sont des exercices d'écriture, où nos apprentis latinistes ont essayé d'écrire leur nom — souvent la première étape dans l'apprentissage d'une écriture — et

peut-être ne sont-ils pas allés plus loin⁽²³⁾.

• 3. Le facteur chronologique : la disparition momentanée de l'égyptien.

Outre les genres documentaires et les milieux professionnels, le facteur chronologique impacte profondément le faciès multilingue de notre documentation. La pratique de l'écrit, surtout d'une écriture qui n'est pas celle de sa langue maternelle, a évidemment évolué dans certains milieux. Ainsi, pour revenir à la documentation des forêts du désert Oriental, on s'étonne *a priori* que nos fouilles aient exhumé si peu de textes démotiques : en tout et pour tout, un ostrakon et au moins cinq inscriptions amphoriques. C'est dérisoire pour une population militaire très fortement égyptienne, entourée de civils indigènes et en relation avec des centres (Koptos, Myos Hormos) où l'élément égyptien prédomine. Ce paradoxe est à rapprocher d'un phénomène plus général : la raréfaction, au cours des deux premiers siècles de l'ère chrétienne, des documents en écriture démotique, la seule utilisée naturellement pour transcrire la langue égyptienne (le hiéroglyphique et les hiéroglyphes n'étant plus que des écritures d'usage artificiel)⁽²⁴⁾. Après la seconde moitié du I^{er} siècle, la plupart des Égyptiens n'avaient plus qu'un moyen de communiquer entre eux, le grec ; le démotique ne continue à être employé que dans des documents stéréotypés comme les reçus d'impôts. Mais après 235, il n'y a plus de reçus en démotique. Au III^e

(23) Cf. les exemples donnés dans Fournet (2006 : 445).

(24) Cf. Zauzich (1983) ; Bagnall (1988) ; Lewis (1993) ; Tait (1994) ; pour la région thébaine, O. Stras. II, p. 133-150 ; Stadler (2008).

siècle, il n'y a plus que les textes magiques qui continuent d'être rédigés en démotique. Ce phénomène est à mettre sur le compte d'une désaffection des temples égyptiens où étaient enseignées, dans les « Maisons de Vie », les lettres égyptiennes ; on assiste en effet au ralentissement de l'activité des temples à partir d'Auguste, qui s'accentue sous Antonin le Pieux (138-161), puis à son arrêt au III^e siècle (avec le temple de Kôm Ombo sous Macrin et d'Esna sous Dèce)⁽²⁵⁾. Avec le démotique, et *a fortiori* les hiéroglyphes et le hiéroglyphique, disparaissent les possibilités d'accès à l'ancienne culture pharaonique, non seulement la religion, mais aussi la littérature (malgré des traductions des grands textes à l'époque romaine, l'*Oracle du Potier*). Même dans les conservatoires de cette culture que sont les temples, les écrits religieux ne sont plus compris : on en a un bon exemple avec l'*Onomasticon* de Tebtynis (Fayoum, fin II^e s.), manuel en hiéroglyphique, où ont été parfois ajoutées des gloses en démotique ou ce qu'on appelle le vieux copte (c'est-à-dire un état encore non canonisé du copte)⁽²⁶⁾ : cela veut dire que le hiéroglyphique n'est plus maîtrisé et que l'on a recours à l'alphabet grec pour noter certains mots égyptiens, phénomène qui donnera naissance au copte. Pareillement, les ostraca trouvés dans le temple de Narmouthis (Fayoum), de la fin du II^e et du début du III^e siècle, nous montrent, entre autres, des exercices où des mots en hiéroglyphes ou hiéroglyphique sont transcrits en vieux copte, très rarement accompagnés de l'équivalent en démotique (fig. 1).

(25) Cf. Bagnall (1988).

(26) P. Carlsb., pap. I.

malaisé et nécessitait parfois l'aide d'une tierce personne ; si, dans le même temple, il voulait laisser sa signature ou un acte d'adoration entre deux inscriptions hiéroglyphiques (comme cela pouvait se faire), là encore c'est en démotique qu'il devait le faire (s'il en était capable) ; notre même homme, en s'adressant à l'administration en place, se devait évidemment d'écrire en grec ; et, comme on l'a vu, même dans ses contact écrits avec de simples particuliers, il devait user du grec du fait de la disparition d'un médium écrit propre. Bien sûr, dans la plupart des cas, il en était incapable ou peu capable. Ce divorce entre langues parlée et écrite explique le très mauvais niveau de langue que manifeste une grande partie de notre documentation de cette époque. Le cas de la disparition du démotique montre aussi combien la pratique de l'écrit est fondamentale pour la conservation d'une culture : le ralentissement puis l'arrêt de la pratique écrite égyptienne ont généré la disparition des fondements de la culture indigène traditionnelle, de la connaissance de ses textes sacrés et, par conséquence, la décrépitude de ses rites et de ses fêtes⁽²⁸⁾.

• 4. Situations multifactorielles.

Ces divers facteurs (documentaire, professionnel et chronologique) peuvent évidemment et le plus souvent se combiner. J'aimerais illustrer ce phénomène, pour terminer, par le cas du latin durant l'Antiquité tardive. Quoique l'Égypte ait été sous administration romaine et que la *Constitution Antoninienne* ait donné la citoyenneté romaine

(28) Comme les Amesysia, fêtes d'Isis, dont il n'y a plus d'attestation à partir de 257. Cf. Bonneau (1974).

aux sujets de tout l'Empire en 212, le latin n'a occupé qu'une place mineure, excepté dans l'armée (encore que son rôle doit être même là revu à la baisse) et, avant 212, pour la poignée de citoyens romains qui devaient utiliser le latin pour les actes liés au statut personnel (déclaration de naissance, documents relatifs à la tutelle, à l'émancipation, à l'affranchissement) et au droit successoral (testaments, etc.). Ce sont surtout les efforts de Dioclétien et de Constantin pour imposer le latin à toute l'administration de l'Empire, combinés aux essais de codification du droit romain, qui ont induit un plus grand usage du latin à l'Est⁽²⁹⁾. En Égypte, le latin, apanage de certains fonctionnaires et des spécialistes du droit, est avant tout utilisé pour donner une couleur officielle à certains types de textes. J'en donnerai trois exemples :

1- Le latin s'est développé dans les procès verbaux d'audience judiciaire des gouverneurs. Le cadre formel de l'audience (date, introduction des intervenants, etc.) est consigné en latin tandis que le contenu de l'interrogatoire est donné le plus souvent en grec. Le magistrat normalement parle en grec mais s'adresse à son bureau en latin et sa sentence est censée être rendue en latin, quoique traduite et consignée en grec. Le latin du cadre formel est sans nul doute une convention écrite ; quant à celui du magistrat, qui peut d'ailleurs jouer sur un subtil passage du latin au grec⁽³⁰⁾, il revêt une fonction symbolique qui le place à la fois au-dessus des parties et en fait un représentant du pouvoir. On peut néanmoins se demander si, avec le temps et surtout

(29) Cf., en général, Rochette (1997).

(30) Adams (2003 : 383-390, 561).

après 450 où le latin cesse d'être la langue exclusive dans la chancellerie constantinopolitaine, ce latin ne relève pas de plus en plus d'une fiction qui ne concerne que la consignation écrite de ces audiences. Je donnerai ici un exemple avec le *P.Lips.* I 40 (fin du IV^e ou du début du V^e s.). Ce papyrus contient, sur trois colonnes, le procès-verbal d'une audience judiciaire devant le gouverneur civil (*praeses*) de Thébaïde qui tient le rôle de juge. Le curiale Asynkritios a été attaqué, battu et volé. Acholios est accusé d'être l'un des responsables. Un témoin pense avoir vu deux ou trois voleurs. Le père de la victime, Philammon, parle de quatre hommes et nomme, outre Acholios, un certain Stergorios (= Stercorius). Acholios finit par avouer avoir eu pour complice Gorgonios. Je mets en gras dans la traduction ce qui est en latin dans le texte, le reste étant en grec.

P.Lips. I 40 (Hermoupolis, fin IV-début V^e s.)

col. III

(...)

20 Fl(avius) Leontius Beronician(us) v(ir) c(larissimus) pr(aeses) Tebaei(dis)
d(ixit): Τίνος ἔνεκεν ἐπῆλθεῖς τῷ βουλευτῆ; et ad officium d(ixit):
Τυπρέσθω. Et cumque buneuris caesus fuisset,

Fl(avius) Leontius Beronicianus v(ir) c(larissimus) pr(aeses) Tebaei(dis)
d(ixit): Ἐλευθέροϋς μὴ τύπτητε. Et ad officium d(ixit): Parce. Cumque
pepertum ei fuisset,

Fl(avius) Leontius Beronician(us) v(ir) c(larissimus) pr(aeses) Tebaei(dis)
d(ixit): Εἰπέ ποῦ ἔστιν τὸ χροσίον ὅπερ ἤρπασας. Acholius d(ixit): Τὸ
ἰμάτιον αὐτοῦ ἀπεδύσατο καὶ δέδωκεν [τῆ] γυναῖκι τῆ ἀκολουθοῦσῃ
αὐτῷ. Οὐκ εἶ[δον].

Fl(avius) Leontius Beronician(us) v(ir) c(larissimus) pr(aeses) Tebaei(dis)
d(ixit): Διέλεγξον αὐτὸν ὅτι χροσίον σου ἀφέλατο. Filammon d(ixit):
Ἀπὸ τῆς μάχης ἔλυσεν ἀπὸ [τῆ]ς χειρὶδος τοῦ υἱοῦ μ[ου] καὶ ἤρπασεν, εἰς
ἐκράτησεν αὐτὸν κα[ί]

ὁμιολογεῖ ὅτι Γοργιόνιος ἔδρῃσεν αὐτοῦ τὰς χεῖρας. Herminu(s) ad (vocatus)
d(ixit): Ἀξιούμεν ἄλλους τοὺς συνεργήσαντας αὐτῷ οἰκέτας παρῆναι.
Filammon d(ixit): Στεργόργιος τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ ἐκροτάφισεν.

25 Senecion d(ixit): Καταθῆται εἰ αὐτὸς μόνος ἢ ἄλλοι μετ' αὐτοῦ, ἵνα
ἀσφαλές ἦμῖν γένηται (...).

« (...) **Flavius Leontius Beronicianus, le clarissime praeses de Thébaïde, dit** : « Pourquoi as-tu attaqué le curiale ? » **Et à l'officium, il dit** : « Frappez-le ! » **Et après l'avoir battu au nerf de bœuf, Flavius Leontius Beronicianus, le clarissime praeses de Thébaïde, dit** : « Vous ne devez pas frapper des hommes libres ! » **Et à son officium, il dit** : « Arrêtez ! » **Et après qu'on eut arrêté de le battre, Flavius Leontius Beronicianus, le clarissime praeses de Thébaïde, dit** : « Dis où est l'argent que tu as volé. » **Acholius dit** : « Il s'est défait de son manteau et l'a donné à la femme qui le suivait. Je n'ai rien vu. » **Flavius Leontius Beronicianus, le clarissime praeses de Thébaïde, dit** : « Convaincs-le de t'avoir pris de l'argent. » **Philammon dit** : « Pendant la lutte, il l'a détaché de la poche de mon fils et l'a dérobé. L'un d'eux s'est emparé de lui, et il avoue que Gorgonios lui a attaché les mains. » **Herminus, l'avocat, dit** : « Nous demandons que l'on fasse comparaître les serviteurs qui sont ses complices. » **Philammon dit** : « Stergorios l'a frappé à la tête. » **Senecion dit** : « Qu'il dépose pour dire s'il était seul ou s'il y en avait d'autres avec lui, afin que nous soyons fixés (...). »

2- Le deuxième cas concerne les signatures (ou complétions) des notaires byzantins en fin de documents notariés. Dans certaines régions de l'Égypte (les nomes Arsinoïte, Héracléopolite et Oxyrhynchite), leur signature, quoiqu'en grec, est translittérée en latin. En voici deux exemples (un monolingue et un bilingue) :

• *P.Rein.* II 108 (VI^e s.) :

di emu Foibam(monos) eteli(o)th̄ (= δι' ἐμοῦ Φοιβάμιμονος ἐτελειώθη)

« (Ce document) été achevé par moi Phoibammôn ».

• *P.Oxy.* LXIII 4397 (545) :

δι' ἐμοῦ Ἰούστου ὑποδιακ(όνου) συμβολαιογράφ(ου) ἐτελειώθη

di em(u) Iust(u) upodiaton(u) sumbolai(ografu) eteliothh.

« (Ce document) a été achevé par moi Justus, sous-diacre et notaire ».

Cet artifice entraîne parfois des erreurs ou des approximations (comme on le voit, dans le dernier mot, avec la confusion entre η et h, utilisé du fait de sa ressemblance avec la lettre grecque).

3- Même à l'intérieur de certains actes, les notaires ont pu être tentés d'avoir recours à des mots latins pour donner au texte une plus grande saveur juridique. Je me limiterai à deux exemples tirés d'un même document, un testament du VI^e siècle :

• *P.Cair.Masp.* II 67151, l. 72 :

τῆς ἐπικαρτείας πάντων τῶν ὄντων μοι πραγμάτων ἤτοι οusufructu παντός

« ... la jouissance de tous mes biens ou complet usufructus »

• l. 65-66 :

βεβαίωσιν ἔχειν ὡς confirmateumenous | ἐν τῇ παρούσῃ (66)
τελευταίᾳ βουλήσει

« (je veux que ces codicilles) aient leur propre légalité et validité comme *confirmés* dans le présent testament »

Ces deux mots latins sont en vérité bien étranges. Loin d'être d'authentiques vocables latins, il s'agit de translittérations en lettres latines de mots d'origine latine mais pourvus de désinences grecques ! Ainsi *confirmare* devient *confirmateuo* (qui n'existe pas en latin) avec, qui plus est ici, une désinence de participe parfait grec. De même, *usufructus* est ici hellénisé avec une désinence de génitif grec comme si le notaire avait en tête ουσΟΥΦΡΟΥΚΤΟΥ (au lieu d'*usufructus*).

Le même notaire, en recopiant une ordonnance gouvernementale, *P.Cair.Masp.* I 67031, a mal recopié la souscription latine : il écrit *proronatur* à la place de *propronatur* « Que cela soit proposé » (fig. 3).

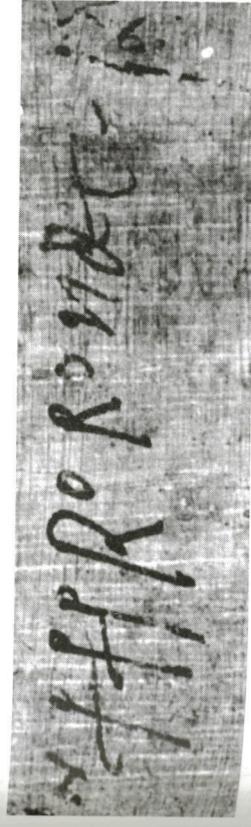


Fig. 3 : La souscription latine du *P.Cair.Masp.* I 67031.

Ces monstres hybrides montrent la façon dont le latin

a été pratiqué dans l'Égypte antique tardive : de façon superficielle, juste parce qu'il s'agissait de la langue du droit par excellence. On ne peut parler de véritable bilinguisme, mais plutôt d'une diglossie peu concluante qui résulte d'une pression de l'administration incitant des personnes dans certains contextes à utiliser une langue qu'elles ne maîtrisaient pas.

Conclusion

Nous arrivons au terme de notre panorama — nécessairement rapide et impressionniste — du multilinguisme en vigueur dans l'Égypte gréco-romaine tel que permet de l'appréhender la documentation papyrologique et surtout tel qu'il informe celle-ci. J'ai laissé de côté les cas marginaux de l'araméen et du pehlevi. Ce qui en ressort, c'est qu'avec l'avènement des Grecs en Égypte et la mise en place d'un ordre nouveau dont l'expression officielle est le grec, une hiérarchie des langues s'est dessinée : en haut, la langue de référence, la langue de l'administration, le grec, qui partage, avec l'arrivée des Romains, ses prérogatives avec le latin dans des domaines très spécifiques ; en bas, les autres langues, principalement l'égyptien, mais aussi toutes les langues parlées par les étrangers sur le sol égyptien. Cette hiérarchie aurait pu être conflictuelle (d'où le terme d'« opposition » qui apparaît dans mon titre) ; les sources nous montrent au contraire une complémentarité fonctionnelle : le grec est en vigueur pour les documents publics ou juridiques tandis que l'égyptien est employé pour les documents privés. Les mêmes individus étaient amenés à s'exprimer (directement

ou, quand ils ne le pouvaient pas, avec l'aide d'un notaire-traducteur) dans des langues différentes selon la nature et la fonction du document qu'ils émettaient. C'est ce qu'on appelle — pris dans un sens large non limité à deux variétés d'une même langue — la diglossie, c'est-à-dire la pratique de deux langues conditionnée par des fonctions différentes : ainsi on s'exprime en grec pour envoyer une pétition, mais en égyptien pour conclure un contrat ou pour entretenir un correspondant de sujets religieux, etc. Il ne faudrait pas pour autant avoir la naïveté de penser que cette diglossie n'a pas parfois caché des situations concurrentielles ou conflictuelles. On le devine bien à la façon dont, à la fin de l'époque ptolémaïque, une région moins bien hellénisée comme la Thébaïde s'est accrochée au démotique dans certains secteurs où le grec prenait le dessus ; la langue est aussi l'expression d'une volonté politique. Mais notre documentation est exclusivement écrite et elle n'est pas à même de rendre compte des conflits ou rivalités linguistiques qui ne manquaient pas de se produire, à l'oral, dans la vie quotidienne. Par ailleurs, elle reflète nécessairement l'ordre du pouvoir et se plie aux institutions que celui-ci a imposées.

Bibliographie

- Adams, J.N. (2003), *Bilingualism and the Latin Language*, Cambridge.
- Aufrère, S. (2014), « Manéthon et la médiation du livre sacré », dans Ch. Méla et Fr. Möri (éd.), *Alexandrie la divine*, Genève : 538-543.
- Bagnall, R.S. (1988), « Combat ou vide : christianisme et paganisme dans l'Égypte romaine tardive », *Kiema* 13 : 285-296.
- Bonneau, D. (1974), « Les fêtes Amesysia », *Chronique d'Égypte* 49 : 366-379.
- Fournet, J.-L. (2006), « Langues, écritures et culture dans les *praesidia* », in H. Cuvigny (dir.), *La route de Myos Hormos. L'armée romaine dans le désert Oriental d'Égypte*, FIFAO 48/2, 2^e éd., Le Caire : 427-500.
- Fournet, J.-L. (2009), « The Multilingual Environment of Late Antique Egypt: Greek, Latin, Coptic, and Persian Documentation », in R.S. Bagnall (éd.), *Oxford Handbook of Papyrology*, Oxford : 418-451.
- Jouanna, J. (2004), « Médecine égyptienne et médecine grecque », in J. Jouanna et J. Leclant (éd.), *La médecine grecque antique*, Cahier de la Villa « Kérylos » 15, Paris : 1-21.
- Kramer, J. (1984), « Testi greci scritti nell'alfabeto latino e testi latini scritti nell'alfabeto greco : un caso di bilinguismo imperfetto », *Atti del XVII Congresso Internazionale di Papirologia*. III, Naples : 1377-1383
- Lewis, N. (1993), « The Demise of the Demotic Document : when and why », *Journal of Egyptian Archaeology* 79 : 276-281.
- Muhs, B. (1992), « Demotic and Greek Ostraca in the Third Century B.C. », in J.H. Johnson (éd.), *Life in a Multi-Cultural Society: Egypt from Cambyases to Constantine and Beyond*, Chicago : 249-251.
- Papaconstantinou, A. (éd.) (2010), *The Multilingual Experience in Egypt, from the Ptolemies to the Abbasids*, Burlington.
- Rémondon, R. (1964), « Problèmes de bilinguisme dans l'Égypte Lagide », *Chronique d'Égypte* 39 : 126-146.
- Renberg, G.H. & Naether Fr. (2010), « 'I Celebrated a Fine Day'. An Overlooked Egyptian Phrase in a Bilingual Letter Preserving a Dream Narrative », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 175 : 49-71.
- Rochette, B. (1997), *Le latin dans le monde grec. Recherches sur la diffusion de la langue et des lettres latines dans les provinces hellénophones de l'Empire romain* (Collection Latomus 233), Bruxelles.
- Stadler, M.A. (2008), « On the Demise of Egyptian Writing: Working with a Problematic Source Basis », in J. Baines, J. Bennet & S. Houston (éd.), *The Disappearance of Writing Systems. Perspective on Literacy and Communication*, Londres-Oakville : 157-181.

• Tait, W.J. (1994), « Some Notes on Demotic Scribal Training in the Roman Period », *Proceedings of the 20th International Congress of Papyrologists*, Copenhagen : 188-192.

• Thompson, D. (2009), « The Multilingual Environment of Persian and Ptolemaic Egypt : Egyptian, Aramaic, and Greek Documentation », in R.S. Bagnall (éd.), *Oxford Handbook of Papyrology*, Oxford : 395-317.

• Torallas Tovar, S. (2004), « Egyptian Lexical Interference In the Greek of Byzantine and Early Islamic Egypt », in P.M. Sijpesteijn et L. Sundelin (éd.), *Papyrology and the History of Early Islamic Egypt*, Leyde : 143-178.

• Zauzich, K.Th. (1983), « Demotische Texte römischer Zeit », in G. Grimm et al. (éd.), *Das römisch-byzantinische Ägypten*, Aegyptiaca Treverensia 2, Mayence : 77-90.

Pouvoir royal et diversité linguistique en Égypte sous les Ptolémées (323-30 av. J.-C.)

Anne-Emmanuelle VEISSE

Ancienne élève de l'ENS Fontenay-Saint-Cloud, Anne-Emmanuelle Veisse est maître de conférences en histoire grecque à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Ses recherches portent sur l'histoire sociale et politique de l'Égypte hellénistique.

En 332 av. J.-C., lorsqu'ils pénètrent en Égypte à la suite d'Alexandre le Grand, les Grecs et les Macédoniens qui l'accompagnent arrivent dans un environnement déjà multilingue. Le pays vit alors sous domination perse et, bien que l'écrasante majorité de la population soit égyptophone, la frange supérieure de l'administration fonctionne en araméen, la langue supranationale en usage dans l'Empire perse. Cette langue des vainqueurs, langue administrative, était aussi la langue de communication courante de diverses communautés orientales établies dans le pays, juives notamment. D'autres communautés allogènes pratiquaient toujours leurs propres langues, parmi lesquelles le carien, le phénicien, ou encore le grec dans la mesure où des Grecs s'étaient installés en Égypte depuis le VII^e siècle⁽¹⁾. Avec la conquête d'Alexandre, suivie de la mise en place de la

(1) Sur le multilinguisme de l'Égypte perse et les communautés étrangères établies dans le pays, voir Ray (1994 : 51-66) ; Vittmann (2003) ; Thompson (2009 : 395-417).